

Je ne comprends pas comment il se fait que le ministère de la Justice tolère pendant si longtemps la «cartelisation» d'un groupe de compagnies qui maintiendront des prix élevés au détriment de la population canadienne, alors qu'il existe des lois fédérales pouvant imposer des conditions à ces compagnies lesquelles, par le truchement d'un cartel, veulent jouer ainsi avec les prix.

Je me demande pourquoi le ministre de la Justice n'agit pas plus rapidement dans le cas où nous occupons présentement.

On nous parle d'enquête, mais déjà depuis plusieurs mois, au fait, depuis le mois de mai, que ces enquêtes sont commencées, nous n'en avons même pas encore le résultat. Y a-t-il lenteur, ou le ministre est-il attaché de quelque façon par les compagnies qui imposent leur volonté au gouvernement? Cela s'est déjà vu. Cela ne serait-il pas encore la répétition d'un de ces actes dont nous sommes les témoins aujourd'hui? Comment se fait-il que le ministre ne procède pas plus expéditivement dans son enquête? Il ne donne pas de réponse à la Chambre, il ne dit pas ce qui se passe en-dessous de ce jeu des compagnies de sucre.

Cela est d'autant plus grave que présentement ces compagnies de sucre sont pratiquement toutes des compagnies étrangères, qui viennent exploiter le peuple canadien dans ce domaine-là.

Au fait, monsieur le président, le ministre de la Justice devait faire enquête sur ce problème, ou du moins il devrait nous soumettre le rapport de son enquête le plus tôt possible et voir à ce que ces problèmes soient réglés, à l'avantage des citoyens canadiens.

J'ai maintenant, monsieur le président, un autre problème dont je voudrais entretenir, pendant quelques minutes, les députés à la Chambre. Je veux parler de la Commission des libérations conditionnelles.

Depuis déjà plusieurs semaines, même depuis plusieurs mois, le ministre de la Justice, dans ce domaine, nous avait annoncé, au fait, nous avait promis qu'il y aurait enquête sur les libérations conditionnelles de certains individus—en passant, il y en a eu deux ou même trois—qui, par la suite, au cours de leur conduite, ont prouvé que ces libérations conditionnelles n'avaient pas été justifiées.

Dans ma circonscription, plusieurs familles—au moins une officiellement—ont été victimes de cette libération conditionnelle. Le ministre de la Justice sait sans aucun doute de quel individu je veux parler: il s'agit du dénommé Dion de Québec. Nous n'avons pas encore vu le rapport de l'enquête que le ministre de la Justice devait instituer à ce sujet.

Je voudrais maintenant signaler à l'attention du gouvernement actuel un autre problème qui, à mon avis, est un des plus importants

[M. Grégoire.]

de l'heure. Il s'agit des prêts et des taux d'intérêt.

Il n'y a actuellement dans les statuts fédéraux aucune loi régissant les prêts et les taux d'intérêt. On assiste, dans nos comtés, à une prolifération de compagnies de finance ou d'individus qui prêtent à des taux usuriers, à un tel point que cela peut bien être un vol légalisé.

J'ai pu moi-même constater des cas où l'on a prêté à des cultivateurs de mon comté à des taux d'intérêt allant jusqu'à 40 p. 100 et même 45 p. 100. En Ontario, dernièrement, le gouvernement provincial a établi un comité pour enquêter sur les agissements de certaines compagnies de finance. A la suite de cette enquête on a constaté que des individus, des usuriers, prêtaient à des taux d'intérêt abusifs, avec le résultat que cela devenait du vol pur et simple.

A l'heure actuelle, nous n'avons aucune loi fédérale dans les statuts du pays pour régir les taux d'intérêt des prêteurs d'argent.

Monsieur le président, je sou mets bien humblement au gouvernement actuel, que s'il y a un cas urgent, c'est bien celui de légiférer dans ce domaine afin d'établir des règlements en ce qui concerne les prêts, soit les prêts sur hypothèques, les petits prêts de compagnies de finance, ou les prêts de plus de \$1,500. Cette loi établirait des règlements assez rigides en vue de faire cesser tous les abus qui se produisent, au Canada, dans ce domaine.

J'entendais tout à l'heure le député de Greenwood parler d'un autre problème, celui de repenser la constitution. Le ministre de la Justice a annoncé en fin de semaine dernière qu'il y aurait une conférence fédérale-provinciale en vue de repenser la constitution, afin de l'adapter aux circonstances actuelles.

Je ne voudrais pas m'attarder sur ce problème. Ceux qui l'auront à étudier, verront à considérer notre constitution, à l'envisager sous tous ses angles. Cependant, je voudrais rappeler au ministre de la Justice que, avant que cette conférence fédérale-provinciale pour repenser notre constitution soit instituée, qu'il doit tout de même y avoir une idée maîtresse qui doit dominer la nouvelle constitution qui sera établie pour le Canada.

L'occasion m'a été donnée de constater que cette idée pouvait être l'idée maîtresse d'une nouvelle constitution. Je me suis rendu compte de cela depuis que je siége à la Chambre des communes, depuis que j'ai pris connaissance de plusieurs projets de loi qui nous sont présentés pour régler différents problèmes, et depuis que j'ai eu l'occasion de converser avec les députés des autres provinces, ceux de l'autre grande nation qui forme notre pays.